

Vue d'ensemble des cotisations liées aux produits sur la récolte 2023, excl. Bio (CHF / t)

Type de cotisations / Espèces		Cotisations prélevées par les premiers intervenants					Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation	
		Epeautre	Céréales panifiables IP-SUISSE (blé panifiable, seigle, amidonnier / ingrain, méteil)	Autres céréales panifiables (blé panifiable, seigle, amidonnier / ingrain, méteil)	Autres cultures pour l'alimentation humaine	Céréales fourragères, protéagineux y.c. soja (à fins fourragères)	Colza	Tournesol
Cotisations	Production	Cotisation de base FSPC	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55
		Cotisation swiss granum	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45
		Union Suisse des Paysans	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
		Fonds d'allègement du marché FSPC ¹	46.3 ¹	46.3 ¹	46.3 ¹			
		Fonds promotion céréales	0.50	0.50	0.50			
	Association de l'huile de colza suisse						5.00	
	Pool de production oléagineux						8.00	
	Cotisation IG Dinkel	10.00						
	Sous-total production	58.00	48.00	48.00	1.20	1.20	14.20	9.20
	Commerce et transformation	Cotisation swiss granum	0.45	-- ³	0.45	0.45	0.45	0.45
Fonds promotion céréales FMS		0.38	-- ³	0.38				
Association huile de colza suisse							1.00	
Pool de production oléagineux							4.00	
Sous-total commerce et transformation		0.83	0.00	0.83	0.45	0.45	5.45	4.45
Total		58.83	48.00 ⁴	48.83	1.65	1.65	19.65	13.65

¹ dont 38.10 CHF / t pour soutenir l'utilisation de matières premières suisses, payés par tous les producteurs qui touchent la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération.

² Les 0.45 CHF / t, les 0.38 CHF / t et les 0.05 CHF / t pour les céréales IP-Suisse déclarées pour le secteur alimentaire, commercialisées via IP-Suisse sont directement payés par IP-Suisse

³ que pour les céréales IP-Suisse déclarées pour le secteur alimentaire et commercialisées via IP-Suisse